

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ARAB TUNISIAN BANK –ATB- Siège Social : 9,rue Hédi Nouria -1001 Tunis-

L'Arab Tunisian Bank -ATB- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 27 avril 2024. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr. Tarek SAHLI (Société DATN) et Mr. Chiheb GHANMI (La Générale d'Audit et Conseil).

Bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2023

(Unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2023	31.12.2022
ACTIF			
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	74 578	85 944
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	916 138	704 542
AC3 Créances sur la clientèle	3	5 904 393	5 953 077
AC4 Portefeuille-titres commercial	4	80 660	88 412
AC5 Portefeuille d'investissement	5	960 472	1 269 414
Titres mis en équivalence	6	12 508	12 342
AC6 Valeurs immobilisées	7	169 945	150 893
AC7 Autres actifs	8	189 185	189 233
TOTAL ACTIF		8 307 879	8 453 857
PASSIF			
PA1 Banque centrale et CCP	9	10 000	268 889
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	10	134 151	247 501
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	11	6 350 935	6 215 903
PA4 Emprunts et ressources spéciales	12	803 546	783 018
PA5 Autres passifs	13	292 896	229 001
TOTAL PASSIF		7 591 528	7 744 312
CAPITAUX PROPRES			
CP1 Capital		128 000	128 000
CP2 Réserves groupe		546 185	528 096
CP5 Résultats reportés		(56 239)	(67 637)
CP6 Résultat consolidé de l'exercice		(158)	29 600
TOTAL CAPITAUX PROPRES	14	617 788	618 059
Part des minoritaires dans les réserves		86 155	81 379
Part des minoritaires dans le résultat		12 408	10 107
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES ET PART DES MINORITAIRES		8 307 879	8 453 857

Etat des engagements hors bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2023

(Unité : en 1000 DT)

		Note	31.12.2023	31.12.2022
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>				
HB01	Cautions, avals et autres garanties données	15	684 673	877 810
HB02	Crédits documentaires	16	264 524	261 850
HB03	Actifs donnés en garantie	17	10 000	265 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS			959 197	1 404 660
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>				
		18		
HB04	Engagements de financement donnés		520 590	477 458
HB05	Engagements sur titres			
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES			520 590	477 458
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>				
HB06	Garanties reçues	19	1 583 892	1 734 270

Etat de résultat Consolidé
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2023
(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2023	Exercice 2022	
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	20	654 351	537 535
PR2	Commissions (en produits)	21	91 823	90 886
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	22	17 785	24 608
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	23	83 723	86 947
Total produits d'exploitation Bancaire			847 682	739 976
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	24	431 380	365 260
CH2	Commissions encourues		10 279	8 786
Total charges d'exploitation Bancaire			441 659	374 046
Produits nets Bancaires			406 023	365 930
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	25	(128 513)	(76 725)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	26	(8 089)	(11 904)
PR7	Autres produits d'exploitation		4 390	(977)
CH6	Frais de Personnel	27	(146 408)	(134 667)
CH7	Charges générales d'exploitation	28	(87 038)	(83 078)
CH8	Dotations aux amortissements et aux 'Provisions sur immobilisations		(20 496)	(15 997)
Résultat d'exploitation			19 869	42 582
	Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		799	510
PR8/CH9	Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	29	(674)	(191)
CH11	Impôt sur les bénéfices		(5 357)	(2 533)
Résultat des activités ordinaires			14 637	40 368
PR9/CH10	Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires	30	(2 387)	(661)
Résultat net consolidé			12 250	39 707
	Part du résultat revenant aux minoritaires		(12 408)	(10 107)
Résultat net part du groupe			(158)	29 600
Résultat de base par action			(0.0012)	0.231

Etat des flux de trésorerie Consolidé
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2023
(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2023	Exercice 2022
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		794 729	697 207
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(436 134)	(365 469)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		5 479	6 846
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(92 290)	(419 875)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		128 109	309 797
Titres de placement		8 294	30 072
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(168 203)	(114 106)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(2 187)	(168 175)
Autres flux de trésorerie provenant de la variation du périmètre de consolidation		-	-
Impôt sur les sociétés		(15 980)	(4 412)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		221 817	(28 115)
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		80 420	84 031
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		294 952	61 470
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(38 736)	(41 213)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		336 636	104 288
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emmission d'actions		-	-
Emission d'emprunts		120 000	47 468
Remboursement d'emprunts		(62 990)	(468 980)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		(35 467)	213 938
Dividendes versés		(4 117)	(3 930)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		17 426	(211 504)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		575 879	(135 331)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		275 997	411 330
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	31	851 876	275 999

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2023

I. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers annuels du groupe Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 Décembre 2023, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999; les normes comptables relatives à la consolidation (normes 35 à 37) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 Janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 Décembre 2013, la circulaire n°2017-06 du 31 juillet 2017 et la circulaire n°2023-02 du 24 février 2023 et la circulaire n°2024-01 du 19 Janvier 2024.

II. Périmètre et méthodes de consolidation

2-1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'ATB et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif ou une influence notable.

2-2. Méthode de consolidation

- **Intégration globale**

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par l'ATB. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- **La mise en équivalence**

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles la société mère exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés de l'ATB :

Sociétés	Secteur	Pays de résidence	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt
Arab Tunisian Bank	Financier	Tunisie	Mère	Intégration globale	100.00%	100.00%
Arab Tunisian Lease	Financier	Tunisie	Filiale	Intégration globale(1)	40.392%	40.223%
Arab Tunisian Invest	Financier	Tunisie	Filiale	Intégration globale	44.124%	42.907%
Arab Tunisian Develop	Financier	Tunisie	Filiale	Intégration globale(2)	48.00%	44.085%
A F C*	Financier	Tunisie	Associée	Mise en équivalence	40.00%	34.29%
UNIFACTOR	Financier	Tunisie	Associée	Mise en équivalence	22.253%	13.226%
Arabia Sicav	Financier	Tunisie	Associée	Mise en équivalence(3)	90.121%	90.121%
SARI*	Immobilier	Tunisie	Filiale	Intégration globale	91.988%	39.804%
ATL LLD	Service	Tunisie	Filiale	Intégration globale	99.80%	40.142%

*Rapports d'audit 2023 non-communicés.

- (1) L'ATB détient un pourcentage de droit de vote qui dépasse les 40% du total des droits de vote constituant le capital de la société, aucun autre actionnaire ne dispose d'un pourcentage de droit de vote supérieur à celui de l'ATB. Le conseil d'administration de l'ATL comporte 3 administrateurs nommés par l'ATB.
- (2) L'ATB détient un pourcentage de droit de vote qui dépasse les 40% du total des droits de vote constituant le capital de la société, aucun autre actionnaire ne dispose d'un pourcentage de droit de vote supérieur à celui de l'ATB. Le conseil d'administration de l'ATD SICAR comporte 3 administrateurs nommés par l'ATB y compris le président du conseil. Ce dernier est le directeur général de la Banque.
- (3) Ces organismes de placements collectifs sont consolidés par mise en équivalence vu les particularités juridiques inhérents à leur activité. De ce fait, malgré un pourcentage de droit de vote dépassant la moitié du capital, la présomption de contrôle ne peut être prouvée. En revanche, Une relation d'influence notable est jugée existante entre la banque et ces organismes étant donné que :
 - La banque joue le rôle de dépositaire, et
 - La gestion de ces OPCVM est assurée par l'AFC, société du Groupe ATB.

Les participations directes entre les sociétés du Groupe ATB sont récapitulées dans la matrice suivante:

	ATB	ATL	ATI	ATD	AFC	UF	Arabia Sicav	SARI	ATL LLD
ATB		40,00%	42,11%	41,14%	30,00%	6,97%	90,12%	2,00%	
ATL			1,73%			11,33%		30,00%	99,80%
ATI		0,28%		6,86%	10,00%	3,94%		60,00%	
ATD									
AFC			0,28%						
UF									
Arabia Sicav		0,12%							
SARI									
ATL LLD									

Sociétés dérivées

III. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts:

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts et agios non courus sont constatés en hors bilan.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

- Les intérêts et agios réservés:

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé « agios réservés ».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- Commissions :

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu

- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31.12.2023, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 Mars 1999, et la Circulaire N° 2001-12 du 4 Mai 2001, et par la circulaire n°2013-21 du 30 Décembre 2013 et la circulaire n°2017-06 du 31 juillet 2017.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

➤ **Provisions individuelles :**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2023-02 du 24 Février 2023, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2023, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par l'annexe 3 à la circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°2024-01 du 19 janvier 2024.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur un historique de 7 ans les plus récents y compris l'année de référence et compte non tenu de l'année 2020.
- Majoration des taux de migration historiques calculés par la banque par des pourcentages fournis par la circulaire n°2024-01.
- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2024-01.

➤ **Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans :**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 Décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2023 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

➤ **Provisions sur éléments d'actifs :**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement: titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation de la cour consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Titres mis en équivalence : les variations de la quote-part de la société mère dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».
-
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.
- Règles de couverture contre les risques de change : Afin de se couvrir contre le risque de change, la banque fait recours à des contrats de change à terme conformément à la NC 23.

Les engagements de change à terme conclus à des fins de couverture sont convertis, à la date de leur engagement, et réévalués à la date de chaque arrêté comptable sur la base du cours de change utilisé pour la conversion et l'évaluation des éléments couverts. Les différences positives et négatives résultant de cette

réévaluation sont prises en compte de façon symétrique à la prise en compte des gains et pertes de change sur les éléments couverts.

En application de cette règle, les opérations de change à terme conclues pour couvrir des éléments de bilan et de hors bilan évalués au cours de change au comptant sont comptabilisées de la façon suivante :

- à la date d'engagement, le montant nominal du contrat est converti sur la base du cours de change au comptant en vigueur à cette date.
- La différence entre le montant nominal du contrat converti sur la base du cours de change au comptant et celui converti sur la base du cours de change à terme prévu par le contrat constitue un report ou déport et est comptabilisée en hors bilan séparément. Cette différence constitue un report lorsque le cours à terme est supérieur au cours au comptant et un déport lorsque le cours à terme est inférieur au cours au comptant.
- Les reports et déports sont étalés au prorata temporis sur la période du contrat et imputés comme produits et charges assimilés à des intérêts.
- à chaque date d'arrêté comptable, le montant du contrat est réévalué sur la base du cours de change au comptant en vigueur à cette date. La différence de change ainsi dégagée est comptabilisée en résultat de manière identique mais de sens inverse que la différence de change constatée sur les éléments couverts.

La banque a conclu, depuis 1998, une convention avec TUNIS RE en vue de se couvrir contre le risque de change inhérent aux ressources extérieurs libellées en monnaie étrangère. Cette couverture est assurée par le fonds de péréquation de change géré par Tunis Re et institué par la loi 98-111 du 28 Décembre 1998 portant loi de finance pour l'année 1999.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	: 2%
Immeuble hors exploitation	: 10%
Mobilier et matériels de bureau	: 10%
Matériels de transport	: 20%
Matériel de sécurité & coffre	: 5%
Matériel informatique	: 20%
Logiciels	: 20%
Œuvres d'art	: 10%
A. A & Installations	: 10%

IV. Méthodes spécifiques à la consolidation

Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

➤ L'écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

➤ **Le Goodwill**

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans

Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont traitées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du périmètre ;
- des commissions entre sociétés du périmètre ;
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre ;
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de l'ATB.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

Traitement de l'impôt :

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

V. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

1. Notes explicatives sur le bilan – Actif

Note 1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 74.578 KDT au 31 décembre 2023 contre 85.944 KDT au 31 décembre 2022 soit une diminution de 11.366 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Caisse	42 828	37 833
Compte courant BCT	31 728	48 084
Compte courant postal	21	21
Traveller's Chèques	1	6
Total	74 578	85 944

Note 2. Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 916 138 KDT au 31 décembre 2023 contre 704 542 KDT au 31 décembre 2022 soit une augmentation de 211 596 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	702 635	58 231
Prêts aux établissements bancaires	146 306	599 248
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	382	280
Total créances sur établissements bancaires	849 323	657 759
Avoirs en compte sur les établissements financiers	27 669	9 220
Prêts aux établissements financiers	39 145	37 563
Total créances sur établissements financiers	66 814	46 783
Total	916 138	704 542

Note 3. Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2023 un solde net de 5 904 393 KDT contre 5 953 077 KDT au 31 décembre 2022 soit une diminution de 48 683 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Comptes ordinaires débiteurs	520 611	456 639
Avances sur placements à terme	64 844	71 971
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	3 843	2 034
Autres créances		
Total comptes débiteurs & Autres créances	589 298	530 644
Portefeuille Escompte	854 511	738 218
Crédits à la clientèle non échus	4 424 694	4 568 017
Créances douteuses et litigieuses	341 605	424 689
Produits à recevoir	42 126	43 464
Produits perçus d'avance	(21 994)	(18 820)
Créances impayées	439 028	374 408
Total autres concours à la clientèle	6 079 970	6 129 976
Crédits sur ressources spéciales extérieures	105 999	107 270
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	954	1 544
Total Crédits sur ressources spéciales	106 953	108 814
Total brut des crédits accordés à la clientèle	6 7765 221	6 769 434
A déduire couverture :		
Agios réservés	(266 425)	(244 662)
Provisions individuelles	(373 937)	(377 287)
Provision additionnelle (Cir BCT 2013-21)	(118 146)	(98 249)
Provisions collectives (Cir BCT 2022-02)	(113 320)	(96 160)
Total Provisions et agios	(871 828)	(816 358)
Total net des créances sur la clientèle	5 904 393	5 953 077

Note 4. Portefeuille-titres commercial

Le solde net de cette rubrique est de 80 660 à fin 2023, contre 88 412 KDT à fin 2022, soit une diminution de 7 752 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Titres de placement	80 660	88 412
Total	80 660	88 412

Note 5. Portefeuille d'investissement.

Le solde net de cette rubrique s'élève à 960 472 KDT au 31 décembre 2023, contre 1 269 414 KDT au 31 décembre 2022 soit une diminution de 308 942 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Titres d'investissement	659 075	936 837
Titres de participations	406 927	425 313
Créances rattachées	27 810	34 004
Total brut du portefeuille d'investissement	1 093 812	1 396 154
Provisions	(133 340)	(126 740)
Total provisions et plus-value réservées	(133 340)	(126 740)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	960 472	1 269 414

Note 6. Titres mis en équivalence.

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'ATB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 12 508 KDT à la date du 31 Décembre 2023, contre 12 342 KDT au 31 Décembre 2022.

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Titres A F C	1 148	1 258
Titres UNIFACTOR	6 173	5 646
Titres Arabia Sicav	5 187	5 438
Total Titres mis en équivalence	12 508	12 342

Note 7. Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2023 à 169 945 KDT contre 150 893 KDT au 31 décembre 2022.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute 2022	Acquisition/ Cession 2023	Valeur Brute 2023	Amort 2022	Dotation / Prov. 2023	Transf. Prov.	Amort 2023	Valeur Nette 2023
1- Immob. Incorporelles	62 630	773	63 403	-52 623	-5 212	0	-57 835	5 568
Logiciel informatique	61 446	771	62 217	-52 429	-5 201	-	-57 630	4 587
Droit au bail	429	0	429	-194	-11	-	-205	224
Autres immob. Incorporelles	755	2	757	0				757
2- Immob. Corporelles	209 111	21 672	222 789	-139 854	-11 530	-	-139 493	83 297
Immob. d'exploitation	101 008	11 072	112 080	-64 728	-3 804	-	-68 534	43 546
Terrains d'exploitation	5 156	187	5 343	-	0	0	0	5 343
Bâtiments d'exploitation	31 383	-	31 383	-11 960	-366	0	-12 327	19 056
Aménagements de bâtiments d'exploitation	64 469	10 885	75 354	-52 768	-3 438	0	-56 207	19 147
Immob. Hors exploitation	8 872	8 706	9 584	-7 995	-509	0	-	9 584
Terrains hors exploitation	0	-	0	0	-	-	-	0
Bâtiments hors exploitation	8 872	8 706	9 584	-7 995	-509	0	-	9 584
Matériel et mobilier de bureaux	11 983	172	12 155	-7 644	-747	0	-8 246	3 909
Matériel de transport	27 316	(69)	27 247	-11 750	-2 992	0	-12 617	14 630
Matériel informatique	52 812	1 677	54 489	-44 111	-3 156	0	-46 148	8 341
Matériel de sécurité	7 087	114	7 201	-3 604	-320	-	-3 924	3 277
Autres immobilisations corporelles	33	-	33	-22	-2	-	-24	9
3) Immob. encours	70 757	9 723	80 184	0	0	0	0	80 184
Immob. Corp. en cours	9 646	(3 842)	5 509				0	5 509
Immob. Incorp. en cours	61 111	13 565	74 676				0	74 676
Ecart Acquisition	3 753	0	4 059	-2 863	-275	-	-3 163	896
TOTAL	346 233	32 168	370 435	-195 340	-17 017	0	-200 491	169 945

(*) L'écart d'acquisition est amorti selon le mode linéaire. La dotation aux amortissement correspondante est portée au niveau de la rubrique CH8 dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations.

Note 8. Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à 189 185 KDT contre 189 233 KDT au 31 décembre 2022, détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Crédits & Avances aux Personnels	52 700	47 927
Impôts Actif	17 259	12 925
Impôts différé Actif	30 541	24 850
Stocks Imprimés & Fournitures	4 845	1 609
Charges à répartir 8.1	865	1 981
Comptes d'attente	100 435	117 778
Crédits pris en charge par l'Etat	221	238
Provisions pour risques et charges	(17 681)	(18 075)
Total	189 185	189 233

8.1 Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 1.981 KDT au 31 décembre 2022 contre un montant de 1.416 KDT au 31 décembre 2021 soit une diminution de 565 KDT.

Les charges à répartir ont été portés à l'actif du bilan parmi les « Autres actifs » en application de la norme comptable tunisienne NCT 10 relative aux charges reportées. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement au taux de 33,33%.

Les charges à répartir ont été amortis à compter de la date de leur constatation et en appliquant la règle du prorata-temporis.

La résorption des frais d'émission des emprunts est amortie au prorata des intérêts courus.

Désignation	VB au 31.12.23	Résorptions cumulées 2022	Résorption Exercice 2023	Résorptions cumulées 2023	V.Nettes 31.12.23
Autres charges à répartir	9 171	7 190	(1 116)	8 306	865
Total	9 171	7 190	(1 116)	8 306	865

2. Notes explicatives sur le bilan – Passif

Note 9. Banque Centrale de Tunisie et CCP.

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31.12.2023, cette rubrique accuse un solde de 10 000 KDT enregistrant ainsi une diminution de 258.889 KDT par rapport au 31.12.2022.

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Emprunts auprès de la BCT Dinars	10 000	268 889
Total	10 000	268 889

Note 10. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2023 un solde de 134 151 KDT contre un solde de 247 501 KDT au 31.12.2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Etablissements bancaires	44 619	228 683
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	3 559	2 465
Emprunts auprès des établissements bancaires en dinars	40 000	225 524
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	1 060	693
Etablissements financiers	89 532	18 818
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	89 532	18 818
Total	134 151	247 501

Note 11. Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 6 350 935 KDT au 31 décembre 2023 KDT contre 6 215 903 KDT au 31.12.2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Dépôts à vue	2 011 537	2 048 129
Dépôts à Terme	2 387 248	2 396 039
Comptes d'épargne	1 651 417	1 512 581
Autres sommes dues à la clientèle	283 237	248 582
Dettes rattachées	17 496	10 572
Total	6 350 935	6 215 903

Note 12. Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 803 546 KDT au 31 décembre 2023 contre 783 018 KDT au 31 décembre 2022 soit une augmentation de 20 528 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Emprunts matérialisés	524 066	483 187
Emprunts Obligataires	241 458	172 332
Emprunts subordonnés	172 083	195 582
Pension livrées	89 252	99 346
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	21 273	15 927
Ressources spéciales	279 480	299 831
Ressources extérieures	271 852	292 316
Ressources extérieures en dinars	264 147	253 560
Ressources extérieures en devises	7 705	38 756
Ressources budgétaires	4 685	4 480
Dettes rattachées sur ressources spéciales	2 943	3 035
Total	803 546	783 018

Note 13. Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique a atteint 292 896 KDT au 31 décembre 2023 contre 229 001 KDT au 31 décembre 2022 soit une augmentation de 63 895 KDT détaillé comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Frais liés au Personnel	43 202	42 198
Divers frais à payer	11 365	21 115
Impôts Passifs	29 412	35 816
Provisions pour risques et charges	23 335	17 258
Comptes D'attente	185 582	112 614
Total	292 896	229 001

3. Notes explicatives sur le bilan – Capitaux propres

Note 14. Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2023, le capital social s'élève à 128 000 KDT composé de 100 000 000 actions et 28 000 000 certificats d'investissement d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'Exercice 2023 ont atteint 716 351 KDT fin 2023 contre 709 545 KDT fin 2022 soit une augmentation de 6 806 KDT ainsi détaillée :

	Solde au 31.12.2023 avant affectation	Solde au 31.12.2022 avant affectation
Capital	128 000	128 000
Réserves consolidés	489 946	460 459
Résultat consolidé	(158)	29 600
Total capitaux propres groupe	617 788	618 059
Part des minoritaires dans les réserves	86 155	81 379
Part des minoritaires dans le résultat	12 408	10 107
Total capitaux propres et intérêts minoritaires	716 351	709 545

Contribution dans les réserves et le résultat du groupe

Sociétés	Contribution dans le résultat consolidé	Contribution dans les réserves groupe
Arab Tunisian Bank	(7 517)	523 770
Arab Tunisian Lease	7 490	20 194
A F C	(111)	936
Arab Tunisian Invest	25	102
Arab Tunisian Develop	420	10 233
Arab Tunisian Lease LLD	203	(113)
UNIFACTOR	832	3 357
Arabia Sicav	78	(1 655)
SARI	(1 578)	(10 639)
Total	(158)	546 185

Le tableau de variation des capitaux propres consolidés se présente comme suit :

Libellé	Capital Social	Réserves consolidés	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total des capitaux propres - part du groupe	Part des minoritaires dans les réserves consolidés	Part des minoritaires dans le résultat consolidé	Part des minoritaires
Solde au 31/12/2022	128 000	528 096	(67 637)	29 600	618 059	81 379	10 107	91 486
Affectation du résultat	-	18 203	11 397	(29 600)	-	10 107	(10 107)	-
Distributions	-	-	-	-	-	(5 242)	-	(5 242)
Augmentation du capital	-	(265)	-	-	(265)	1	-	1
Ajustement	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	(158)	(158)	-	12 408	12 408
Autres variations	-	151	1	-	152	(90)	-	(90)
Solde au 31/12/2023	128 000	546 185	(56 239)	(158)	617 788	86 155	12 408	98 563

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 26 Novembre 2021, a décidé une augmentation de capital en numéraire par l'émission de 28 000 000 nouveaux certificats d'investissement.

Ces certificats d'investissements réservés à l'Arab Bank ont été totalement souscrits au prix unitaire de 2,500 dinars, soit 1 dinar valeur nominale et 1,500 dinar prime d'émission par certificat d'investissement, et libérés le 16 décembre 2021.

Suite à cette augmentation, le capital social de l'ArabTunisian Bank est passé de 100 000 000 à 128 000 000 de dinars divisé en 100 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un (01) dinar chacune et 28 000 000 certificats d'investissement d'une valeur nominale d'un (01) dinar chacun.

Conformément à l'article 378 du Code des Sociétés Commerciales, il est créé 28 000 000 certificats de droit de vote qui seront répartis entre les porteurs d'actions tels qu'ils apparaissent sur le registre des actionnaires arrêté à la clôture de la journée de bourse du 16/12/2021, au prorata de leurs droits.

4. Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 15. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève à 684 673 KDT au 31 décembre 2023 contre 877 810 KDT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
en faveur des banques	258 894	487 148
en faveur de la clientèle	425 779	390 662
Total	684 673	877 810

Note 16. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont de 264 524 KDT, au 31 décembre 2023, à 261 850 KDT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Crédits documentaires Import	263 587	261 320
Crédits documentaires Export	937	530
Total	264 524	261 850

Note 17. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31 décembre 2023 comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Effets refinançables données en garantie	5 000	93 000
BTA données en garantie	5 000	172 000
Total	10 000	265 000

Note 18. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent au 31 décembre 2023 à 520 590 KDT et se détaillent comme suit

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Engagements de financement donnés	520 590	477 458
En faveur de la clientèle	520 590	477 458
Total	520 590	477 458

Note 19. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31 décembre 2023 à 1 583 892 KDT contre 1 734 270 KDT au 31 décembre 2022. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Garanties reçues de l'Etat	124 636	78 492
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	336 843	575 308
Garanties reçues de la clientèle	1 122 413	1 080 470
Total	1 583 892	1 734 270

Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31 décembre 2023 s'élèvent à (24 136) KDT se présentent comme suit :

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Devises vendues au comptant à livrer	(24 136)	(6 624)
Total	(24 136)	(6 624)

Les opérations de change à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31 décembre 2023 s'élèvent à (21 612) KDT se présente comme suit:

Désignation	31.12.2023	31.12.2022
Devises vendues à terme à livrer	(21 612)	(26 645)
Total	(21 612)	(26 645)

5. Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 20. Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 654 351 KDT au cours de l'exercice 2023 contre un montant de 537.535 KDT au cours de l'exercice 2022.

Désignation	2023	2022
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	32 971	9 601
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	32 018	7 252
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	953	2 349
Opérations avec la clientèle	621 380	527 934
Intérêts sur crédit CT & MLT	545 553	465 071
Intérêts sur comptes courants débiteurs	75 827	62 863
Total	654 351	537 535

Note 21. Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 91 823 KDT au cours de l'exercice 2023 contre un montant de 90 885 KDT au cours de l'exercice 2022.

Désignation	2023	2022
Commissions sur comptes et moyens de paiement	55 016	54 516
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	9 643	9 799
Récupérations et autres commissions	23 039	21 614
Commissions sur opérations internationales	4 125	4 956
Total	91 823	90 885

Note 22. Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 17 785 KDT au cours de l'exercice 2023 contre un montant de 24 608 KDT au cours de l'exercice 2022.

Désignation	2023	2022
Gain net sur titres de placement	236	446
Gain net sur opérations de change	17 549	24 162
Total	17 785	24 608

Le gain net sur portefeuille titres commercial est composé exclusivement par le gain net de titres de placements à revenu fixe et se détaille comme suit :

Désignation	2023	2022
Titres de placement à revenu fixe		
Produits sur Bons de Trésor	236	139
Plus-values sur cession de titres de placement	-	305
Autres pertes sur titres de placement	-	2
Total Gain net sur titres de placement	236	446

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

Désignation	2023	2022
Profit/ Perte sur opérations de change	1 547	(1 620)
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	1 813	2 819
Profit/ Perte sur positions de change à terme	14 189	22 963
Total Gain net sur opérations de change	17 549	24 162

Note 23. Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 83 723 KDT au cours de l'exercice 2023 contre un montant de 86 947 KDT au cours de l'exercice 2022.

Désignation	2023	2022
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	77 522	82 763
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	6 201	4 184
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées	-	-
Total	83 723	86 947

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Désignation	2023	2022
Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	64 025	70 446
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	4 793	5 438
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	260	147
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	5 549	2 936
Intérêts et autres revenus assimilés	3 895	3 796
Total	77 522	82 763

Les intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor se présentent comme suit :

Désignation	2023	2022
Produits sur bons de trésor	64 220	70 652
Décote sur bons de trésor	(195)	(206)
Prime sur bons de trésor	-	-
Total	64 025	70 446

Note 24. Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 431 380 KDT au cours de l'exercice 2023 contre un montant de 365 260 KDT au cours de l'exercice 2022.

Désignation	2023	2022
Intérêts encourus et charges assimilées	414 621	343 137
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	29 001	31 260
Opérations avec la clientèle	324 150	255 445
Emprunts et ressources spéciales	61 470	56 432
Autres intérêts et charges	16 759	22 123
Total	431 380	365 260

Note 25. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 128 513 KDT au cours de l'exercice 2023 contre un montant de 76 725 KDT au cours de l'exercice 2022 se détaillant ainsi :

Désignation	2023	2022
Dotations aux provisions sur créances douteuses	72 238	58 721
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2023-02	16 308	19 072
Dotations aux provisions additionnelles sur créances Cir BCT 2013-21	39 558	12 708
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	8 938	10 001
Frais de recouvrement	2 926	4 978
Total dotations	139 968	105 480
Pertes sur créances	83 977	54 697
Total dotations & pertes et radiations sur créances	223 945	160 177
Reprises de provisions sur créances douteuses	(69 805)	(48 490)
Reprise de provision sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(19 985)	(15 441)
Reprises de provisions sur créances cédées à STRC	(4 190)	(7 189)
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	(918)	(11 591)
Reprises agios réservés sur créances, radiées ou abandonnées	(534)	(741)
Total Reprises	(95 432)	(83 452)
Total des reprises et des récupérations sur créances	(95 432)	(83 452)
Total	128 513	76 725

Note 26. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 8 089 KDT au cours de l'exercice 2023 contre un montant de 11.904 KDT au cours de l'exercice 2022 se détaillant ainsi :

Désignation	2023	2022
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	8 905	13 101
Reprises/provisions pour dépréciation de titres	(816)	(1 197)
Total	8 089	11 904

Note 27. Frais de Personnel

Les frais de personnel ont totalisé un montant de 146 408 KDT au cours de l'exercice 2023 contre un montant de 134.667 KDT au cours de l'exercice 2022 soit une augmentation de 7.311 KDT.

Désignation	2023	2022
Rémunération du personnel	112 109	103 935
Charges sociales	26 749	23 284
Autres charges liées au personnel	7 550	7 448
Total	146 408	134 667

Note 28. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé un montant de 87 038 KDT au cours de l'exercice 2023 contre un montant de 83.078 KDT au cours de l'exercice 2022 soit une augmentation de 3 960 KDT.

Désignation	2023	2022
Frais d'exploitation non bancaires	1 562	1 315
Autres charges d'exploitation	85 476	81 763
Total	87 038	83 078

Note 29. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2023 et 2022:

Désignation	2023	2022
Plus-values sur cession des immobilisations	812	831
Autres résultats exceptionnels	(1 449)	(1 021)
Total	(674)	(191)

Note 30. Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2023 et 2022 :

Désignation	2023	2022
Contribution conjoncturelle	2 387	661
Total	2 387	661

6. Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

Note 31. Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2023 un solde de 851 876 KDT contre un solde de 275 999 KDT au 31 décembre 2022 et se détaillant ainsi :

Désignation	2023	2022
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	74 578	85 944
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	848 941	657 479
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(71 643)	(467 424)
Total	851 876	275 999

Note 32. Etat de résultat consolidé par secteur d'activité

	Total	Banque	Leasing et LLD	Autres services financiers	Autres activités
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	654 351	571 629	82 689	28	5
PR2 - Commissions (en produits)	91 823	89 391	1 572	860	-
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	17 785	17 742	-	43	-
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	83 722	78 914	3 806	1 003	-
Total produits d'exploitation bancaire	847 681	757 676	88 067	1 934	5
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(431 380)	(390 995)	(40 357)	(101)	71
CH2 - Commissions encourues	(10 279)	(10 096)	(179)	(4)	-
Total charges d'exploitation bancaire	(441 659)	(401 091)	(40 536)	(105)	71
Produit Net Bancaire	406 022	356 585	47 531	1 829	76
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(128 513)	(124 149)	(4 451)	-	87
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(8 089)	(7 978)	168	(279)	-
PR7 - Autres produits d'exploitation	4 390	142	3 914	-	334
CH6 - Frais de personnel	(146 408)	(131 967)	(11 570)	(2 391)	(479)
CH7 - Charges générales d'exploitation	(87 038)	(80 103)	(5 198)	(1 442)	(294)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(20 496)	(19 450)	(901)	(141)	(5)
Résultat d'exploitation	19 868	(6 920)	29 493	(2 424)	(281)
Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence	799	-	-	799	-
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(674)	(1 639)	892	39	34
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(5 356)	4 081	(9 346)	(80)	(11)
Résultat des activités ordinaires	14 637	(4 478)	21 039	(1 666)	(258)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(2 387)	(11)	(2 376)	-	-
Résultat net consolidé	12 250	(4 489)	18 663	(1 666)	(258)
Part du résultat revenant aux minoritaires	(12 408)	-	(11 843)	(566)	-
Résultat net part du groupe	(158)	(4 489)	6 820	(2 232)	(258)

Note 33. Provision collective

En application des dispositions de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2024-01 du 19 Janvier 2024, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2023, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2024-01 du 19 Janvier 2024. Ce changement de méthodologie de calcul desdites provisions a eu pour effet la constitution de provisions collectives de l'ordre 17 160 KDT au titre de l'exercice 2023. Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 113 320 KTND au 31 décembre 2023.

Note 34. Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif n'est parvenu postérieurement au 31/12/2023.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

GROUPE ARAB TUNISIAN BANK RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2023

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers consolidés

1. Opinion sur les états financiers consolidés

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale le 28 avril 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 617 788 KDT, y compris un résultat consolidé déficitaire de l'exercice s'élevant à 158 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe Arab Tunisian Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

Risque identifié

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par la banque s'élevaient au 31 décembre 2023 à 746 174 KDT et représentent 88% du total des produits d'exploitation bancaire.

Les notes aux états financiers « III. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES », au niveau de la partie « Règles de prise en compte des revenus », décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en technologie de l'information ;
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et des circulaires de la Banque Centrale, en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

3.2 Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Risque identifié

De par son activité, la banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu des montants en jeu, du processus de classification, et des modalités de détermination des provisions pour risque de crédit.

Le montant de ces provisions est déterminé selon des méthodes mécaniques en application des dispositions de la Banque Centrale de Tunisie. Par ailleurs, l'Arab Tunisian Bank "ATB" peut avoir recours au jugement pour la détermination du niveau des dépréciations individuelles de certains encours douteux.

Au 31 décembre 2023, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 5 904 393 KDT, représentant 71% du total de bilan, et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élevaient à 871 828 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers sont présentés dans la note III des états financiers, ainsi que dans les notes explicatives n°3.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre banque, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Les procédures et contrôles définis par la banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau de provision individuelle requise par référence à la réglementation bancaire,
- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de classification et de dépréciation des engagements sur la clientèle,
- La fiabilité des informations fournies par la banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur,
- La conformité du calcul des provisions collectives conformément aux dispositions de la nouvelle circulaire BCT n°2024-01 du 19 janvier 2024.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, et ;
- Nous avons apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque lors du calcul des provisions et examiné les valeurs de garanties retenues.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.3 Evaluation des provisions sur fonds gérés

Risque identifié

Au 31 décembre 2023, l'encours des placements en fonds gérés s'élève à un montant brut de 315.461 KDT, pour une provision de 113.389 KDT, soit un montant net de 202.072 KDT, représentant 2.4% du total bilan-Actif.

Les Fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotés et non cotés), en avances en comptes courants associés et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires.

La méthode de valorisation des participations et des comptes courants associés sur fonds gérés implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations...

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au « Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents ». En raison de l'importance des fonds gérés 315.461 KDT, soit 29% du total du portefeuille investissement et le niveau du jugement important pour déterminer le montant des provisions nécessaires, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- Nous avons procédé à la vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard.
- Nous avons rapproché les résultats de nos travaux d'évaluation avec le rapport sur les procédures convenues relatives aux informations financières présentées dans l'état des emplois-ressources des fonds gérés par ATD SICAR au 31/12/2023 établi par le commissaire aux comptes de l'ATD SICAR.

4. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note 2 des états financiers consolidés indique que les états financiers de la société « SARI » et « AFC » inclus dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement des états financiers consolidés, ne sont pas audités.
- La note « 33 sur les Provisions collectives » aux états financiers se rapportant à la constitution des provisions collectives en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91 -24 du 17 Décembre 1991, tel que modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012 et récemment par la circulaire 2024-01 du 19 janvier 2024. Ce changement a été qualifié comme changement d'estimation comptable et a été traité de manière prospective. Il a eu pour effet la comptabilisation d'une dotation, après prise en compte des nouveaux paramètres de calcul, de 17 160 KTND au titre de l'exercice 2023, amenant le total de ces provisions collectives à 113 320 KDT au 31 décembre 2023.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous avons sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023.

Tunis, le 24 Avril 2024

Les commissaires aux comptes

**Société DATN – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited**

Tarek SAHLI

**La Générale d'Audit et Conseil
Membre de MGI Worldwide**

Chiheb GHANMI